

**PRÉFET DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE MOLEZON**  
**MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE PUBLIC**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP 2016286-0002 du 12 octobre 2016 le projet de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de « Lauriol » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de commune de Molezon, est soumis à une enquête unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection du captage public d'alimentation en eau potable de « Lauriol », et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Molezon, du **lundi 7 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Molezon – 48 110 Molezon.

M. André MIGAYRON, retraité de France Télécom, a été désigné commissaire enquêteur et M. Etienne MERCON, major de gendarmerie, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Molezon ,

- le lundi 7 novembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le samedi 26 novembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 9 décembre 2016, de 13h30 à 16h30.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en **mairie de Molezon** aux jours et heures habituels d'ouverture au public;

- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée,
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Molezon, lieu-dit Biasses – 48 110 Molezon - à l'attention de M. André MIGAYRON, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la commune de Molezon,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Molezon ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,

signé

Marie-Paule DEMIGUEL